

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, , G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN (proc de S GENEST), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER (proc de A CHARROUD), M CEYSSON (proc de A ROUSSET), B SOUCHE, F CHASSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 43  
Procurations : 6  
Votants : 49  
Absents : 3

Date de convocation : 18/09/2020

**Secrétaire de séance** : Jacky SOUBEYRAND

**Absents** : P MAISONNEUVE, G DOZ et J LAFFONT

**En présence des suppléants non votants** : O BOISSIN.

**Objet** : Garantie d'emprunt au SITHERE. Avenant modificatif n° 1

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire résultant de la pandémie de Covid-19 et des mesures prises par les pouvoirs publics en vue d'y remédier, la Caisse des Dépôts a décidé de mettre en œuvre un certain nombre de dispositifs aux fins d'aider ses contreparties à faire face aux tensions économiques et financières qu'elles pourraient rencontrer du fait du contexte actuel.

Dans ce cadre, afin de palier à la tension qu'il rencontre actuellement sur sa trésorerie, Le Syndicat Intercommunal pour le THERmalisme et l'Environnement (SITHERE) a sollicité la Caisse des Dépôts, qui a accepté, pour un report de 12 mois de 1 échéance de 2 Lignes de Prêt, dans le cadre des Contrats de Prêt signés le 9 mai 2017 et dont la durée initiale est allongée de 12 mois.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- De réitérer sa garantie pour le remboursement du Prêt dans les conditions fixées par le Contrat de Prêt susvisé et son avenant modificatif n°1.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant modificatif n°1 ainsi que tous les documents nécessaires.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 25 septembre 2020  
Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200924-DEL24092020-18-  
DE  
Date de télétransmission : 29/09/2020  
Date de réception préfecture : 29/09/2020